

Mawy Bouchard

Université d'Ottawa

 ORCID ID : 0000-0003-1801-3902

Mawy.bouchard@uottawa.ca

À propos de la médisance, au XVI^e siècle et au-delà¹

RÉSUMÉ

Nous examinons ici la prégnance de l'idée de mépris dans la littérature de la longue Renaissance, mépris ou dédain qui a partie liée avec un vaste ensemble synonymique où tous les termes renvoient à un sentiment de haine ou de dégoût. Ces termes sont toutefois indissociables, comme on peut l'observer dans les textes d'Érasme et de Marie de Gournay, entre autres auteurs, des actions discursives qui découlent du sentiment même de mépris. Au fil du XVI^e siècle, et en amont, plusieurs auteurs sont en effet devenus sensibles à l'origine d'une injustice souvent passée sous silence, soit le fait de subir les effets irréversibles de la diffamation, injure qu'on qualifie de « médisance », de « calomnie », de « détraction » et de plusieurs autres termes encore, et laquelle consiste à dérober l'honneur d'autrui par un simple énoncé ou par un témoignage, parfois contraire à la vérité, souvent inexact, et dont les motifs sont rarement charitables. Nous tentons ici de définir les termes et les enjeux du débat.

MOTS-CLÉS : renommée, honneur, calomnie, médisance, rumeur, mensonge, bonnes lettres, femmes écrivains, jurisprudence.

“About Slander, in the Renaissance and Beyond”

SUMMARY

This essay examines the evolution of the concept of contempt, which is part of a vast lexicon in which each term relates to the idea of hatred and disgust. Those words are however inherent, as we can observe in Erasmus and Marie de Gournay's works, among many other Renaissance authors, to speech actions that are a consequence of hatred and disdain. From the Middle Ages to the beginning of the 17th Century, many authors became aware of a brutal source of injustice, and which was often left unpunished, that is the indelible impacts of defamation, a verbal abuse reverberated as *fama* or slander, calumny, libel and many other synonyms, which fatally attacked honor and reputation – one's most valued possession – with a slur that was often based on a lie or ignorance, and which

¹ Je tiens ici à remercier mes deux lecteurs anonymes. Leurs suggestions et leurs remarques m'ont permis de clarifier plusieurs idées et formulations.

rarely aimed at any charitable ends. Our article provides some definitions and aims at identifying the crucial stakes of the debate.

KEYWORDS: reputation, honor, calumny, slander, gossip, lie, *bonae literae*, women's speech, jurisprudence.

Le présent article établit un parallèle entre le mépris et la médisance. Si la notion de « mespris », tel que la définit encore Furetière en 1690, semble en principe ne se porter que sur les objets et les réalités inanimées – « Rebut, desdain, tesmoignage du peu d'estime qu'on fait d'une chose » ou, définissant le « rebut » : « Ce qui est de moindre prix & de valeur, qu'on mesprise, qu'on rejette », puis, à propos de l'infamie, « Deshonneur, ce qui donne du *mespris* » –, l'idée de mépris s'inscrit dans cet ensemble synonymique où tous les termes renvoient à un sentiment de haine ou de dégoût. Le mépris est indissociable – c'est l'angle particulier que j'explore ici – des actions discursives qui en découlent. Le « mespris », c'est, littéralement, « le mauvais prix » ou la « [...] mauvaise opinion qu'on a de la valeur, du mérite d'une personne, ou d'une chose »², alors que la médisance serait le « tesmoignage » qu'un individu en fait auprès d'un tiers et, en l'occurrence, en son absence³.

L'avènement de l'imprimerie, dont le propre est de permettre une diffusion vaste et rapide des discours, accentue l'anxiété épistémologique ressentie face à la multiplication des signes et des interprétations, puis renforce l'idée d'une individualité discursive associée à la notion d'auteur⁴. Et la situation peut devenir plus tourmentée encore, comme on le voit dans le contexte de notre modernité la plus actuelle, lorsque chaque discours fictif mais vraisemblable donne l'apparence d'une vérité, en faisant disparaître les frontières entre la fiction et le réel⁵. Au fil du XVI^e siècle, et en amont⁶, plusieurs auteurs sont devenus sensibles à une injustice

² Voir *Le Dictionnaire universel d'Antoine Furetière*, Paris, Le Robert, [1690] 1978, « Mespris », « Rebut », « Estime ».

³ Par exemple chez Marie de Gournay, dont l'œuvre accorde une attention soutenue au phénomène de la médisance : « Ces traicts de mespris de tels docteurs en moustaches » ; M. de Gournay, *Grief des dames*, in *Œuvres complètes*, édition critique par J.-Cl. Arnould *et al.*, Paris, Honoré Champion, 2002, t. 1, p. 1077.

⁴ Voir l'étude phare d'E. Butterworth, *Slander and Satire in Early Modern France*, London, Legenda, 2006, p. 24, 35.

⁵ Ce que l'actualité médiatique qualifie de « fausses nouvelles » (« *fake news* ») n'est rien d'autre que cette fiction vraisemblable décriée pendant des siècles, notamment par les commentateurs chrétiens.

⁶ Concernant le personnage allégorique de Malebouche et ses avatars, voir R.-Cl. Breitenstein, *La Rhétorique encomiastique dans les éloges collectifs de femmes imprimés de la première moitié du XVI^e siècle (1493-1555)*, Paris, Hermann, 2016, p. 81-82. Voir aussi N. Chareyron, « Le concept de médisance dans *Le Champion des dames* de Martin Le Franc (XV^e siècle) », in *La Médisance*, sous la dir. de S. Mougin, Reims, Presses universitaires de Reims, 2006, p. 363-378 et M.-G. Grossel, « Médire du médisant : le tiers absent dans la lyrique courtoise », *ibid.*, p. 352-353. Voir aussi les huit articles de la revue *Questes*, 41 (2019), consacrés à l'insulte et l'injure dans les textes du Moyen Âge.

souvent passée sous silence, c'est-à-dire le fait de subir les effets irréversibles de la diffamation, injure qu'on qualifie presque indifféremment de « médisance », de « calomnie », de « détraction » et de plusieurs autres termes encore, et laquelle consiste à dérober l'honneur d'autrui par un simple énoncé ou par un témoignage, parfois contraire à la vérité, souvent inexact ou tendancieux, et dont les motifs sont rarement charitables⁷. Si la médisance est déjà très présente dans la littérature médiévale à travers une thématique qui prend la forme de l'allégorie, notamment à travers le personnage de « Malebouche », du *Roman de la Rose* à la *Cité des dames* de Christine de Pizan, elle est perçue, à partir du XVI^e siècle, comme un tort, individuel et incarné, qui doit dès lors être combattu et condamné par toutes les institutions assurant la paix et l'ordre⁸. Le détracteur est en effet l'auteur de propos qui signent souvent l'arrêt de mort civile du diffamé, sans que sa cible ait une possibilité réelle d'être rachetée, injustice tragique dont rend compte la définition donnée par Furetière à « Detraction » : « Mesdisance. Quoy qu'on dise vray, quand on fait la detraction, ce ne laisse pas d'estre un peché, selon tous les Casuistes »⁹. En somme, l'abondance de traités et de discours portant sur la médisance à la Renaissance et au XVII^e siècle nous indique clairement que l'ordonnance royale contre la diffamation ne parvenait pas à apaiser les craintes relatives à la perte de réputation, que l'avènement de l'imprimerie ne fait qu'accroître¹⁰.

Si l'on se fie au nombre de poursuites pour diffamation, cette propension humaine à prendre la parole pour exprimer son mépris envers l'autre s'amplifie

⁷ Comme le souligne Th. Grellet-Dumazeau (*Traité de la diffamation, de l'injure et de l'outrage*, Riom / Paris, H. Le Boyer Libraire-éditeur ; Joubert, Libraire de la Cour de cassation, 1848, t.1, p. 6), « Le mot *diffamatio* n'a été définitivement adopté dans le langage du droit que par les commentateurs du XVI^e siècle, qui s'en servent, d'ailleurs, très rarement, et ne lui attribuent aucun sens précis ». Cette notion de médisance comporte un lexique foisonnant de termes équivalents, pour une grande part rassemblés dans l'œuvre de Marie de Gournay. La liste suivante donne un aperçu de la vitalité du concept après plus d'un siècle de dénonciation : blason, brocard, calomnie, drapperie, diffamation, injure, excès de langue, mauvaise parole, ignominie, monstre friand, friponnerie, piquoterie, meurtrière lance de la langue, moquerie, venin, poison, satire, etc. L'idée de calomnie « charitable » est issue de la *Lingua* d'Érasme. Voir Érasme, *La Langue [Lingua, siue de lingua usu et abusu]*, texte introduit, traduit et annoté par J.-P. Gillet, Genève, Labor et Fides, 2002, p. 195.

⁸ La thématique de la médisance apparaît notamment au cœur de l'œuvre de Christine de Pizan. Dans l'*Épître Othea* (édition critique par G. Parussa, Genève, Droz, 1999, p. 272), l'allégorie répond à Glose en ces termes : « La langue mal gardée glisse comme l'anguille, perce comme sayete, tolt amis et multiplie ennemis, noises esmeut et seme discorde, a un coup frappe et tue plusieurs personnes. Qui garde sa langue, il garde son ame, car la mort et la vie sont en la poissance de la langue ».

⁹ Furetière définit par ailleurs « detracter » en ces termes : « Mesdire de quelqu'un. Les envieux & les méchantes langues sont sujets à detracter de leur prochain ».

¹⁰ Voir I. Maclean, *Interpretation and Meaning in the Renaissance. The Case of the Law*, Cambridge University Press, 1992, p. 187, et R. H. Helmholtz, "The Mitior Sensus Doctrine", *Green Bag*, 133 (2004), p. 133-136.

au cours du XVI^e siècle¹¹. De ce point de vue, on pourrait considérer ce livre de chevet qu'a été *Le Courtisan* de Castiglione pour plusieurs lecteurs du XVI^e siècle comme un manuel visant à préconiser cette grande qualité de la grâce qui permet de réussir à la cour tout en restant sous le radar de l'envie et de la haine, principaux vecteurs de médisances : « C'est donc une chose très sûre dans la manière de vivre et de converser, que de se gouverner toujours avec une certaine médiocrité honnête, qui à la vérité est un grand et solide bouclier contre l'envie, qu'on doit fuir autant qu'on le peut »¹². On peut observer ici l'*a priori* aristocratique selon lequel la naissance assure à l'individu noble une gloire et une renommée associée à sa caste, lesquelles ne demandent qu'à être préservées, et de ce point de vue, la *fama*, ce bruit qui court, ne peut que venir murmurer un manquement à l'éthique de la noblesse. C'est cette même logique de la discrétion prudente que l'on retrouve chez les Anciens, qui pousse à refuser l'exaltation du chef et qui fait craindre à Caton la manipulation et le renversement de l'opinion, toujours versatile : éviter de faire parler de soi – même en bien –, c'est aussi, comme le souligne Ennius, se dérober aux médisances¹³. Loin d'être un phénomène propre à l'époque de Castiglione, la diffamation ou les menaces de « Fame mauvaise »¹⁴ apparaissent en effet comme une préoccupation dès l'Antiquité, rendue célèbre par le Livre IV de l'*Énéide*, où *Fama* est décrite tel un monstre vorace, puis par les *Métamorphoses* d'Ovide et le traité de Lucien de Samosate, *Qu'il ne faut pas croire à la légèreté à la calomnie*, traduit plusieurs fois en français tout au long du XVI^e siècle¹⁵. Tout comme Varron,

¹¹ Voir I. Maclean, *op. cit.*, p. 189, 192 ; et R. H. Helmholtz, *Select Cases on Defamation to 1600*, London, 1985, p. xlv.

¹² B. Castiglione, *Le Livre du courtisan*, présenté et traduit de l'italien d'après la version de Gabriel Chappuis [1580] par A. Pons, GF-Flammarion, 1987, p. 160. À propos de la médisance, le seigneur Ottaviano ajoute : « Il est certain que la volonté de celui qui s'efforce de faire que son Prince ne soit trompé par personne, n'écoute pas les flatteurs [*adulatori*], ni les médisants [*malèdici*] et les menteurs [...] », p. 329.

¹³ J.-P. Néraudeau, « La fama dans la Rome antique », *Médiévales, La Renommée*, 24 (1993), p. 32.

¹⁴ C'est ainsi que Hélienne de Crenne désigne « Fama » dans sa traduction (*Les Quatre premiers livres des Eneydes du treslegant poete Virgile, traduitz de latin en prose françoise par ma dame Helisenne*, Paris, Denys Janot, 1541).

¹⁵ Lucien de Samosate, *Qu'il ne faut pas croire à la légèreté à la calomnie (Calumniae non temere credendum)*, in *Œuvres*, t. II, texte établi et traduit par J. Bompain, Paris, Les Belles Lettres, 1998, p. 135-176. En ce qui concerne les traductions de la Renaissance, au nombre de 38 (avant 1600), selon Ch. Lauvergnat-Gagnière (*Lucien de Samosate et le lucianisme en France au XVI^e siècle : athéisme et polémique*, Genève, Droz, 1988), voir notamment *La Confusion des faulx rapporteurs, mesdisans, et calumniateurs, par Lucian proposée, translatée premierement de Grec en latin, puis de latin en françoys. Matière fort docte, elegante, et delectable. Nouvellement imprimée*, Lyon, Claude Nourry, s.d., et Antoine Crappier, *La Diablerie d'Apelles*, Lyons, Claude Merchant, 1551, et celle de Vauquelin de la Fresnaye, *Oraison de ne croire légèrement à la calomnie, digne d'estre en ce temps tousjours devant les yeux des Rois, des Princes & des Grans*, Caen, Jacques Le Bas, 1587. Comme le souligne R.-Cl. Breitenstein (*La Rhétorique encomiastique, op. cit.*, p. 160-161), Christine de Pizan commente aussi le phénomène inquiétant de la médisance.

qui avait entrepris de le faire dans son *De Lingua Latina*, plusieurs auteurs du XVI^e siècle cherchent à différencier « fama » de « médisance », en soulignant le caractère impersonnel et irréflecti de l'une (*fari*), puis l'intention malveillante et individuelle de l'autre (*loqui*)¹⁶. Dans les décennies qui ont suivi l'invention de l'imprimerie, l'idée d'un bruit qui court sans que soit identifié un auteur en particulier, de même que l'allégorie de la « mauvaise bouche » qui répand la rumeur infamante, s'incarnent peu à peu dans les propos d'un médisant ou d'un détracteur en chair et en os que l'on cherche désormais à identifier, à nommer et à condamner. Le « bruit » et la « rumeur » sont ainsi remplacés par le médisant et le détracteur.

Au fondement de cette vaste dénonciation du discours méprisant, on trouve la valeur centrale des bonnes lettres du discours humaniste, répercutée dans le *Lingua* d'Érasme : « Comment donc se fait-il que pour les mortels la langue soit le moindre des soucis, alors que nous portons partout en elle à la fois un poison mortel et la drogue la plus salutaire? Rien n'est plus nuisible parmi les hommes qu'une mauvaise langue, mais rien aussi n'est plus salutaire si l'on s'en sert comme il convient »¹⁷. Témoignage en amont de l'ampleur du fléau de la parole calomnieuse, le célèbre *Éloge de la Folie* d'Érasme montre qu'en 1509, déjà, la parole critique ou satirique demande à être dédouanée *a priori* de cette accusation de calomnie que l'on se faisait de plus en plus dans l'espace public :

Mais celui qui fronde la vie humaine, sans attaquer personne en particulier, ne paraît-il pas vouloir plutôt avertir et reprendre par des conseils que blesser par la satire [comme celle de Juvénal] ? D'ailleurs combien de fois ne me suis-je pas attaqué moi-même ? Celui qui n'épargne aucune condition humaine, fait bien voir que c'est aux vices, et non aux hommes qu'il en veut¹⁸.

Érasme met d'abord en évidence la frontière parfois invisible qui existe entre le bien dire et le mal dire, puis il établit une distinction fondamentale entre la satire qui avertit contre les vices ou les ridicules en vue de reprendre charitablement son prochain, et celle qui attaque le nom en vue de blesser, de déshonorer un

¹⁶ Voir le *De Lingua Latina*, VI, 55, résumé par J.-P. Néraudeau (« La fama », *op. cit.*, p. 27) : « le substantif *fama* est formé sur la racine du verbe *fari* qui a le sens de 'dire'. Sur cette racine ont été formés aussi *infamia* et *famosus*. Comme d'autres verbes signifient 'dire', en particulier *loqui*, Varron est amené à distinguer une parole qui porte un sens, mais qui n'est pas organisée et ne procède pas de la pensée, ce que traduit *fari*, et une parole organisée qui exprime ce que l'esprit conçoit, ce que traduit *loqui*. Au terme de cette analyse d'inspiration stoïcienne qui distingue la *lexis* et le *logos*, *fama* est du côté de la *lexis*. Elle est donc le degré minimal de la parole ; elle n'est qu'un bruit ».

¹⁷ Érasme, *La Langue [Lingua]*, *op. cit.*, p. 76.

¹⁸ Érasme, *Éloge de la Folie*, traduit du latin par Th. de Laveaux (Bâle, 1780), Paris, Le Castor Astral, 1991, p. x. Cette différenciation de la médisance et de la satire constitue d'ailleurs l'un des objectifs principaux de l'étude d'E. Butterworth, *op. cit.* P. Debailly, dans son ouvrage *La Muse indignée. T. I. La satire en France au XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2012, consacre plusieurs segments à cette même différenciation. Il montre que la satire, comme genre littéraire, peine, tout au long du XVI^e siècle, à trouver sa pleine légitimité.

homme, puis d'en triompher sur le plan privé ou public. Dans ses deux principaux textes où apparaît cette thématique de la mauvaise langue, Érasme fixe l'un des premiers les paramètres d'une dénonciation globale de la médisance comme une pathologie de l'âme s'attaquant à la langue. S'il est juste de préciser que Lucien de Samosate exerce une influence sur Érasme et plusieurs penseurs de la Renaissance, et en particulier en lien avec ce phénomène précis de la calomnie, l'humaniste de Rotterdam révèle la nouvelle ampleur du fléau dans le contexte des disputes théologiques et d'un accès nouveau à l'imprimerie¹⁹. Revers de cette intempérance de la langue, le silence et la concision ne sont pas toutefois des solutions à toutes les situations humaines, comme le fera valoir aussi plus tard Marie de Gournay, mais il s'inscrit certes *a priori* du côté d'une prudence louable, car plus la langue s'agite, plus elle risque de nuire : « Quant au silence, même s'il n'est pas toujours le produit de la prudence, il porte toujours la marque de la gravité et de la sagesse »²⁰. Érasme s'attarde ainsi à décrire la mécanique interne du phénomène de la médisance, qui participe directement à la promotion (ou au dénigrement) des normes autant qu'au renforcement (ou à la négation) des dogmes d'un milieu ou d'une discipline. L'humaniste dénonce le ridicule des langues intempérantes dont le babillage est causé par la folie, mais il croit ce faisant que ces erreurs humaines sont excusables, contrairement à cette autre forme d'intempérance qui est motivée par l'envie et la méchanceté. Il faut retenir de la contribution érasmiennne à cette discussion sur la médisance la distinction centrale qu'il fait entre l'accusation portée contre les vices et celle qui est dirigée contre la personne, puis l'idée que le vice de l'intempérance de la parole est intrinsèquement humain et donc omniprésent dans la vie des sociétés.

La qualification de médisance peut être ardue à établir, notamment du point de vue juridique de la Renaissance, qui évalue l'énoncé en fonction de l'intention du médisant et de l'effet de son discours sur la réputation d'une victime²¹. La qualité variable de la réputation qui est entachée par le discours – celle d'un roturier ou celle d'une famille noble – se mesure à partir de critères bien définis qui déterminent ensuite la gravité de la diffamation, « l'injure atroce » étant la pire en ce qu'elle atteint à l'honneur d'une noblesse établie par le nom²². Moins l'honneur préalable

¹⁹ Érasme, *La Langue*, *op. cit.*, p. 71. Sur les liens entre la pensée d'Érasme et de Lucien, voir Ch. Lauvergnot-Gagnière, *op. cit.*

²⁰ Érasme, *La Langue*, *op. cit.*, p. 117. Érasme ajoute ceci : « Voyons donc maintenant tout le bénéfique et toute la valeur du silence ou de l'usage sobre et modéré de la langue. Et pourtant, de ce point de vue aussi, certains commettent parfois des erreurs ; car il est des occasions où il vaudrait mieux parler que se taire » (*ibid.*, p. 114), et « Car se taire à propos et parler à propos relèvent d'un art identique », « Il faut en effet toujours se taire, sauf quand garder le silence fait du tort ou quand parler est profitable à autrui » (*ibid.*, p. 118-119).

²¹ Voir E. Butterworth, *op. cit.*, p. 10.

²² “The criminal courts were involved if the offence threatened public order (defamation of the sovereign or of God) or if it provided the basis for a trial (in which case it was tried as *faux*)” ; François 1^{er} a déclaré le « faux » crime capital en 1539. Voir N. Gonthier, *Le Châtiment du crime*

d'une victime est grand – de par son appartenance à un groupe social ou de par ses faits et gestes –, moindre aussi est la gravité de la diffamation²³. En somme, reconnaître qu'il y a eu médisance, c'est, logiquement reconnaître aussi que la victime déshonorée est *a priori* honorable. « Médire », c'est d'abord « mal dire », tout autant que « dire le mal ». Et ce sens premier peut nous permettre d'accéder au sens profond d'un énoncé qui tient toujours à la fois du privé (par l'origine de son contenu) et du public (par son exposition, justement, en dehors de la sphère du privé) : Furetière affirme en effet que « ce n'est plus une médisance, quand on accuse quelqu'un d'un crime qui est public & notoire »²⁴. Mais le « dire mal » de « médire » signale aussi une maladresse rhétorique, une incompetence, qui peut avoir partie liée avec l'esthétique, et l'art d'écrire. « Dire mal » peut aussi bien porter sur la forme que sur le contenu, et, dans l'extension ouverte par l'idée de défektivité, d'inhabileté et d'inexactitude, signifier le « dire faux », lui, fondé aussi bien sur l'erreur factuelle, l'ignorance, le mensonge que sur la manipulation ludique et intéressée de la vérité. Les formes de la médisance varient de l'énoncé moqueur et subtil – procédant par antiphrase ou par ironie, en semblant même faire l'éloge de quelqu'un, alors que le laconisme ou le silence même peut dans certaines circonstances constituer une forme de médisance, en insinuant au mieux que la cible n'est digne d'aucune louange, n'a fait preuve ni de prouesse ni de vertu – à un discours calomnieux explicite. Ainsi, l'analyse du discours médisant – autant que son jugement en cour civile ou criminelle – comporte plusieurs défis théoriques et ne peut porter strictement que sur des énoncés. Contrairement à l'approche juridique du *mitior sensus* – souvent privilégiée par les magistrats de la Renaissance pour évaluer la recevabilité d'une poursuite –, laquelle demande que l'énoncé prétendu médisant soit d'abord confronté à ses autres interprétations plus neutres, les textes littéraires et les traités philosophiques abordant la question choisissent plutôt d'examiner l'ensemble du contexte d'énonciation, la réputation préalable de la victime et de l'assaillant, les dommages subis par la cible, de même que les motivations parfois embrouillées de l'injure.

Plusieurs auteurs de la période ont ainsi pris la plume en adoptant le point de vue de la victime, soit pour dénoncer le caractère répréhensible de la médisance, soit pour prémunir ses victimes contre les effets destructeurs d'une attaque à la réputation²⁵.

au Moyen Âge, chap. III « À tout crime, un châtement », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 111-172.

²³ De ce point de vue, on ne peut diffamer la prostituée. Voir E. Butterworth, *op. cit.*, p. 14.

²⁴ A. Furetière, *op. cit.*, « Public ». Voir l'étude d'H. Merlin, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

²⁵ Parmi les auteurs qui consacrent une partie significative de leurs propos au phénomène de la médisance, il faut noter Anne de Graville, *Rondeaux* (BnF, ms. fr. 2253) ; Hélienne de Crenne, *Les Angoysses douloureuses qui procedent d'amours, Songe, Épitres familières et invectives, Les quatre premiers livres des Eneydes du tresellegant poète Virgile* (1538-1541) ; Pierre de L'Estoile, *Mémoires / Journaux* (1574-1611) ; Brantôme, *Recueil des dames* (1593-1603 [1665-66]) ; Béroalde de Verville,

Dans tous les cas, indépendamment de la forme et du genre qui est privilégié – rondeau, roman, nouvelle, chronique, mémoires, traité –, on observe aussi que la dénonciation de la médisance s’inscrit dans une entreprise plus vaste et qu’il s’agit simultanément de mettre au jour des considérations éthiques qui franchissent le cadre de la discussion sur les causes et les effets de la détraction. « Médire », s’apparentant à l’action de blâmer, constitue en soi un genre rhétorique, celui de l’épidictique, un genre de discours réversible, qui permet de dénigrer un élément tout en faisant la louange d’un autre, et pour lequel les arguments de l’*èthos* et du *pathos* sont cruciaux²⁶. Notre hypothèse de départ est donc que la dénonciation de médisance, comme thématique littéraire, sert des finalités rhétoriques. Elle intervient souvent dans le contexte de discussions plus vastes sur l’éducation et la culture et revendique des valeurs (justice, égalité, courage, générosité) ou des principes (vertu, vérité) qui se trouvent liés à l’image favorable de celui qui dénonce la détraction auprès d’un lectorat *a priori* diversifié et divisé. La posture rhétorique du délocuté (la victime) en est une de modestie par excellence, l’exposition de ce dont le médisant l’a accusé constituant un geste empreint d’humilité et de sincérité. L’*èthos* de délocuté permet une revendication forte sous la forme d’une justification, d’une autodéfense à laquelle l’auditoire ne peut qu’adhérer. Le principal objectif d’une étude portant sur la médisance au XVI^e siècle est donc de mettre au jour le sens particulier qui lui est donné dans les textes, tout en exposant les liens particuliers qui se tissent avec des valeurs morales ou des principes éthiques, lesquels participent à la promotion ou à la négation de normes qui définissent les *habitus*²⁷.

Moyen de parvenir (1617) ; Marie de Gournay, notamment dans *Le Proumenoir de Monsieur de Montaigne et ses Advis*, (1595 ; 1626-1641) ; et Marguerite de Valois, *Mémoires* 1628). À partir de la deuxième moitié du XVI^e siècle, on publie plusieurs titres évoquant explicitement la médisance ou la calomnie. Par exemple, François Baudouin, *Ad leges de famosis libellis et de calumniatoribus*, Paris, s.n., 1562 ; René Benoist, *Traicté de détraction, murmure, calomnie, susurration et impropère*, Paris, Jean Postel, 1580 ; George Buchanan (1506-1582), *Baptiste, ou La calomnie*, traduit du latin par Pierre de Brinon, Rouen, J. Osmont, 1613 ; Jean Vauquelin de la Fresnaye, *Oraison de ne croire legerement à la calomnie*, Caen, Jacques le Bas, 1587 ; Thomas Artus, *Discours contre la mesdisance*, Paris, Lucas Breyel, 1600 ; Pierre Bernard, *Fléau de la calomnie ou, Traicté contre les Mesdisants & Détracteurs de la Renommée du Prochain*, Lyon, P. Bernard, 1615 ; Juste Lipse, *De calomnia oratio*, in Kaspar Dornau, *Homo-diabolus*, Frankfurt, Joannis Thymii, 1618 ; Guy de la Brosse, *Traité contre la médisance*, Paris, J. et C. Périer, 1624 ; Joachim Bazin, *Le Tombeau de calomnie dédié aux amateurs de vérité*, 1628 ; Antoine Arnauld (dit le Grand Arnauld), *L’Innocence opprimée par la calomnie*, Toulouse, Pierre de la Noue, 1688.

²⁶ Voir les analyses d’E. Butterworth, *op. cit.*, et de T. Van Houdt, J. Papy, “*Modestia, Constantia, Fama*. Towards a Literary and Philosophical Interpretation of Lipsius’s *De calumnia oratio*”, in *Justus Lipsius, Europae lumen et columen*, eds. G. Tournoy, J. de Landsheer, J. Papy, Louvain, Presses de l’Université de Louvain, 1999, p. 186-220.

²⁷ Je développe plus amplement la problématique dans une monographie consacrée à la médisance (titre provisoire : *La Médisance en question dans la littérature de la Renaissance*). Dans les œuvres d’un corpus balisé par la période allant de 1515 à 1641, soit de l’année approximative de la composition d’une adaptation en rondeaux de *La belle dame sans mercy* d’Alain Chartier (1424), par Anne

Dans une civilisation où l'honneur – autant que les honneurs – constitue une des principales monnaies d'échange au plan symbolique, il va sans dire que toute forme de prouesse physique ou morale dont dépend l'honneur individuel exige non seulement la reconnaissance adéquate d'un tiers, mais, surtout, une formulation dénuée d'ambiguïté. Comme le souligne Claude Gauvard, « la renommée est dans la bouche des autres »²⁸. Prolongeant ainsi les commentaires issus de textes législatifs, coutumiers et jurisprudentiels, où les termes « renommée », « *fama* » et « *infamia* » sont très présents, plusieurs auteurs des XVI^e et XVII^e siècles font apparaître la difficulté pour tout individu – mais pour certains plus que d'autres – de faire advenir ou de conserver la renommée, laquelle peut être entachée irrémédiablement par toute personne animée de mauvaises intentions²⁹. L'absence même de reconnaissance, tout autant que sa formulation équivoque, peut en effet constituer en soi une médisance ou donner lieu aussitôt à des rumeurs dénigrantes qui viennent compromettre l'honneur individuel³⁰. Comme l'ont bien vu plusieurs des collaborateurs d'un numéro de *Médiévales*, la renommée se trouve au cœur des activités sociales et économiques, mais avant tout juridiques de l'Ancien Régime, « car elle recouvre à la fois l'idée de rumeur, à l'origine du déclenchement d'une action pénale, et celle de la réputation, déterminante dans le choix de la procédure et l'issue du procès »³¹. Si la renommée et l'honneur sont indispensables à la vie en société, ce n'est paradoxalement qu'au moment où ils sont attaqués ou vérifiés que la plupart des individus de la société médiévale et d'Ancien Régime ont l'occasion de les mesurer, de leur donner une existence réelle, de les avérer par des témoignages ou des déclarations. À titre tous deux de discours construits, le récit de la « renommée » – au sens d'« opinion [positive] publique répandue » – et celui de la médisance se font concurrence et visent chacun des effets opposés : proclamer la valeur d'une personne, d'une part, la mettre en doute ou la nier entièrement, d'autre part.

Dénoncer la médisance est un excellent prétexte pour parler de soi, de son œuvre, de ses valeurs. Or, l'examen des textes de la période où la question de la médisance est centrale montre qu'il s'agit souvent d'une préoccupation d'autrui, tout autant que

de Gravelle, puis de la parution de la dernière édition d'un ensemble de textes écrits par Marie de Gournay, plusieurs de ces termes sont prédominants, et dans leur désignation de cette idée d'un propos forcément méprisant, d'intention malveillante, suscité par l'envie, la haine ou le désir de domination. « *Animus iniurandi* », dans le langage de la loi, intention malveillante qui définit en soi l'injure verbale. Voir I. Maclean, *op. cit.*, en particulier la section intitulée « Semantics and the Law of Slander », p. 197. Voir l'article d'A. Jouanna, « Honneur, honneurs », in *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, sous la dir. de L. Bély, Paris, PUF, 1996, p. 640-641. Pour Érasme (*La Langue*, *op. cit.*, p. 222), l'erreur humaine ne doit être reprise et critiquée que dans le but de la corriger.

²⁸ Voir « La *fama*, une parole fondatrice », *Médiévales*, *op. cit.*, p. 12.

²⁹ Voir A. Porteau-Bitker, A. Talazac-Laurent, « La renommée dans le droit pénal laïque du XIII^e au XV^e siècle », *Médiévales*, *op. cit.*, p. 67.

³⁰ Sur le rôle crucial de cette notion dans l'*épistémè* de l'Ancien Régime, et du XVI^e siècle en particulier, voir A. Jouanna, *op. cit.*, p. 641.

³¹ A. Porteau-Bitker, A. Talazac-Laurent, *Médiévales*, *op. cit.*, p. 67.

d'une stratégie féminine d'écriture qui facilite la prise de parole, sans contrevenir aux préceptes dominants de l'identité féminine, qui prône la modestie et le silence. Dans un siècle où la querelle des sexes et les discours *pro et contra* formatent *a priori* le débat sur le statut de la femme et où la légitimité de la parole féminine est contestée par les « mespriseurs du sexe féminin »³², la dénonciation de médisance devient un moyen détourné mais efficace de briser la convention tacite qui oblige au silence et à la soumission, puis elle permet de riposter en présentant une critique du discours misogyne, une cible impersonnelle ramenée à ses « vices » (notamment aux « infames sottises d'esprits et d'Escrits »³³). L'*èthos* de Marie de Gournay, par exemple, se définit avec profit par l'entremise d'une critique de la médisance qui traverse l'ensemble de son œuvre, la posture peu enviable de « délocutée » devenant pour ses lecteurs un gage de sincérité, de bienveillance et de sympathie, qualités indispensables à celui qui veut s'assurer l'attention d'un public réceptif, et *a fortiori* pour celle qui ose s'avancer sur la scène publique.

Le brassage culturel que la technologie de l'imprimerie entraîne au XVI^e siècle se fonde sur un constat qu'Hannah Arendt décrit bien, celui d'un espace public dans lequel on est vu et entendu par d'autres qui sont à la fois inégaux (différents) et anonymes, une pluralité dans laquelle chacun peut ouvrir sa propre perspective, et dans laquelle la critique, voire la médisance, se déploie tout naturellement³⁴. La médisance peut donc annoncer les points de divergence d'un public réuni aussi bien par ses intérêts que par son antagonisme envers d'autres positions, ce que Sylvie Mougïn a bien réussi à mettre en évidence à travers son approche multifocale, notamment fonctionnaliste et socio-économique : « la médisance sert à promouvoir les normes en vigueur à l'intérieur du groupe et en assure la cohésion », mais elle est en même temps « une des formes de gestion de l'information en relation avec des stratégies de pouvoir individuelles », puis participe sur ce plan à la « construction ou déconstruction fantasmatique d'autrui en tant qu'objet de désir »³⁵. La parole diffamatoire peut ainsi être décrite comme un effort visant à construire une image positive de soi, qui implique ouvertement ou non, la diminution de l'estime et de la considération de quelqu'un d'autre, lequel peut être un adversaire à plusieurs égards. La diffamation et son dénonciateur font apparaître aux yeux du public les jeux de pouvoir toujours présents mais peu visibles en dehors du spectacle de la diffamation. Pour la victime opportuniste, la diffamation peut ainsi constituer une occasion inespérée d'entrer dans le débat public où elle n'avait peut-être pas de légitimité auparavant en raison de son identité sociale. La médisance, comme phénomène et comme structure d'échange

³² M. de Gournay, *Egalité des hommes et des femmes*, in *Œuvres complètes*, op. cit., p. 974.

³³ M. de Gournay, « Advis sur la nouvelle édition du *Proumenoir de Monsieur de Montaigne* », in *Œuvres complètes*, op. cit., p. 1281-1282.

³⁴ Voir H. Arendt, *Condition de l'homme moderne*, traduit de l'anglais par G. Fradier, en particulier le chap. II « Le domaine public et le domaine privé », Paris, Calmann-Lévy, 1983, p. 59-121.

³⁵ Voir S. Mougïn, « Avant-propos. Petite fabrique d'autrui. Pour une approche multifocale de la médisance », in *La Médisance*, op. cit., p. 10, 12.

triadique, impliquant un médisant, son auditoire et la cible de son discours, expose ainsi les véritables enjeux qui existent entre des individus inégalement autorisés à agir ou à se prononcer dans l'espace public.

Bibliographie

- Arendt, Hannah, *Condition de l'homme moderne*, traduit de l'anglais par Georges Fradier, « Le domaine public et le domaine privé », Paris, Calmann-Lévy, 1983, p. 59-121
- Billon, François de, *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, introduction par Michael A. Screech, Paris / La Haye, Mouton Éditeur, 1970 [réimpression de l'édition de Paris, 1555]
- Breitenstein, Renée-Claude, *La Rhétorique encomiastique dans les éloges collectifs de femmes imprimés de la première moitié du XVI^e siècle (1493-1555)*, Paris, Hermann, 2016
- Butterworth, Emily, *Slander and Satire in Early Modern France*, London, Legenda, 2006
- Castiglione, Baldassar, *Le Livre du courtisan*, présenté et traduit de l'italien d'après la version de Gabriel Chappuis [1580] par Alain Pons, GF-Flammarion, 1987
- Chareyron, Nicole, « Le concept de médisance dans *Le Champion des dames* de Martin Le Franc (XV^e siècle) », in Sylvie Mougin (dir.), *La Médisance*, sous la dir. de Sylvie Mougin, Reims, Presses universitaires de Reims, 2006, p. 363-378
- Christine de Pizan, *Epistre Othea*, édition critique par Gabriella Parussa, Genève, Droz, 1990
- Crenne, Hélienne de, *Les Quatre premiers livres des Eneydes du treslegant poete Virgile, traduitz de latin en prose françoise par ma dame Helisenne*, Paris, Denys Janot, 1541
- Debailly, Pascal, *La Muse indignée. T. I. La satire en France au XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2012
- Érasme, *Éloge de la Folie*, traduit du latin par Thibault de Laveaux (Bâle, 1780), Paris, Le Castor Astral, 1999
- Érasme, *La Langue [Lingua]*, texte introduit, traduit et annoté par Jean-Paul Gillet, Genève, Labor et Fides, 2002
- Furetière, Antoine, *Le Dictionnaire universel d'Antoine Furetière*, Paris, Le Robert, [1690] 1978
- Gauvard, Claude (dir.), *Médiévales, La Renommée*, 24 (1993)
- Gonthier, Nicole, *Le Châtiment du crime au Moyen Âge*, chap. III « À tout crime, un châtement », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1998, p. 111-172 <https://doi.org/10.4000/books.pur.8963>
- Gournay, Marie de, *Œuvres complètes*, édition critique par Jean-Claude Arnould, Évelyne Berriot, Claude Blum, Anna Lia Franchetti, Marie-Claire Thomine, Valerie Worth-Stylianou, Paris, Honoré Champion, 2002, 2 vols.
- Greillet-Dumazeau, Théodore, *Traité de la diffamation, de l'injure et de l'outrage*, Riom / Paris, H. Le Boyer Libraire-éditeur; Joubert, Libraire de la Cour de cassation, 1848, t. 1
- Grossel, Marie-Geneviève, « Médire du médisant : le tiers absent dans la lyrique courtoise », in Sylvie Mougin (dir.), *La Médisance*, sous la dir. de Sylvie Mougin, Reims, Éditions et Presses universitaires de Reims, 2006, p. 334-359
- Helmolz, Richard H., « The Mitior Sensus Doctrine », *Green Bag*, 133 (2004), p. 133-136
- Jouanna, Arlette, « Honneur, honneurs », in *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, sous la direction de Lucien Bély, Paris, PUF, 1996, p. 640-641
- Lauvergnat-Gagnière, Christine, *Lucien de Samosate et le lucianisme en France au XVI^e siècle : athéisme et polémique*, Genève, Droz, 1988

- Lucien de Samosate, *Qu'il ne faut pas croire à la légère à la calomnie (Calumniae non temere credendum)*, in *Œuvres*, t. II, texte établi et traduit par Jacques Bompaire, Paris, Les Belles Lettres, 1998, p. 135-176
- Macleon, Ian, *Interpretation and Meaning in the Renaissance. The Case of the Law*, "Semantics and the Law of Slander", Cambridge University Press, 1992, p. 186-202
- Merlin, Hélène, *Public et littérature en France au XVII^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 1994
- Mougin, Sylvie, « Avant-propos. Petite fabrique d'autrui. Pour une approche multifocale de la médisance », in *La Médisance*, sous la dir. de Sylvie Mougin, Reims, Presses universitaires de Reims, 2006, p. 7-26
- Néraudau, Jean-Pierre, « La fama, une parole fondatrice », *Médiévales, La Renommée*, sous la dir. de Claude Gauvard, 24 (1993), p. 27-34 <https://doi.org/10.3406/medi.1993.1267>
- Nicot, Jean, *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*, Paris, David Douceur, 1606
- Porteau-Bitker, Annick, Talazac-Laurent, Annie, « La renommée dans le droit pénal laïque du XIII^e au XV^e siècle », *Médiévales, La Renommée*, sous la dir. de Claude Gauvard, 24 (1993), p. 67-80 <https://doi.org/10.3406/medi.1993.1271>
- Van Houdt, Toon, Papy, Jan, « *Modestia, Constantia, Fama*. Towards a Literary and Philosophical Interpretation of Lipsius's *De calumnia oratio* », in *Justus Lipsius, Europae lumen et columen*, eds. Gilbert Tournoy, Jeanine de Landsheer et Jan Papy, Louvain, Presses de l'Université de Louvain, 1999, p. 186-220

Mawy Bouchard enseigne la littérature au Département de français à l'Université d'Ottawa. Elle a publié des articles et une étude – *Avant le roman : l'allégorie et l'émergence de la narration française au XVI^e siècle (Rodopi, 2006)* – sur les conditions d'émergence de la narration française en France pendant la Renaissance. Ses recherches actuelles portent sur les stratégies de publications développées par les auteurs et les imprimeurs. Elle prépare une monographie sur la thématique de la médisance dans les textes de la Renaissance.

	<p>© by the author, licensee Łódź University – Łódź University Press, Łódź, Poland. This article is an open access article distributed under the terms and conditions of the Creative Commons Attribution license CC-BY-NC-ND 4.0 (https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/)</p> <p>Received: 2019-01-15; Accepted: 2021-02-14</p>
---	---